

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

ATTRIBUTION DE SUBVENTION – REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

La Municipalité a décidé de ne plus accorder d'exonération de la taxe sur les spectacles à partir de 2003, mais elle s'est engagée à étudier les demandes ponctuelles, et éventuellement à reverser, sous forme de subvention, l'équivalent des 2/3 du montant de la taxe réglée auprès du service des Douanes et droits indirects, après réception des bordereaux de déclaration de recettes et des attestations de paiement.

Nous sommes saisis de deux demandes de remboursement partiel de la taxe pour laquelle les crédits inscrits au budget permettent la dépense.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner une suite favorable à ces demandes :

ASM CLERMONT AUVERGNE

Pour les matches de l'année 2006

Montant de la taxe réglée : 145 979 €
Frais d'assiette et de perception retenue par les Douanes : 7 299 €
Montant reversé par les Douanes : 138 680 €
Reversement des 2/3 : 92 453 €
Part revenant au CCAS : 46 227 €

SASP STADE CLERMONTOIS BASKET AUVERGNE

Pour les matches de janvier à juin 2007-05-30
Montant de la taxe réglée : 2 344 €
Frais d'assiette et de perception retenue par les Douanes : 117 €
Montant reversé par les Douanes : 2 226 €
Reversement des 2/3 : 1 484 €
Part revenant au CCAS : 742 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2007
Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,
Christine DULAC-ROUGERIE